

trie. Il proposa en amendement de retrancher de la clause les mots suivants, "Ceux des villes et barlieues de Québec et de Montréal exceptés."

Mr. Lees dit qu'on savoit que dans les campagnes les habitants ne connoissoient point l'usage des armes. On proposoit d'en tirer 1200 pour les exercer ensemble. En ville il étoit facile de les exercer sans les faire sortir de chez eux; en campagne c'étoit impossible. On ne vouloit pas faire de distinction au préjudice des campagnes; au contraire les habitants de la ville, vu les deux jours que chaque tiers donnera de plus et, leur nombre, donneront plus d'exercice que les campagnes, (ce que l'Honble. Membre avoit montré par calcul,) et ce seroit une folie de les faire sortir de chez eux dans la force de leur travail, pendant qu'on peut les exercer aussi bien en ville. En outre le tems qu'on proposeroit d'exercer les 1200 hommes des campagnes seroit entre les foins et la récolte: il n'y a point d'autre tems qui leur soit commode; et c'est justement le tems le plus incommode et onéreux pour les gens de la ville: c'est le tems de l'arrivée des vaisseaux; et il seroit aussi injuste envers eux de les faire sortir dans ce tems, que de prendre les habitants des campagnes au tems de la récolte: Il étoit cependant d'opinion qu'on en devoit remettre la considération après la 39e. clause.

Mr. l'Orateur étoit fortement d'opinion qu'il seroit impossible de mettre les villes et les campagnes sur un même pied, sans faire une grande injustice. Il dit qu'on prendroit les gens de la ville pour leur donner 1s. par jour, pendant qu'ils gagnent 5s.

Mr. le Juge De Bonne dit que l'Honorable Orateur avoit bien fait son

devoir comme Représentant de la ville; mais qu'il étoit convaincu que le service des jeunes gens de la ville depuis 18 à 25 ans ne valoit pas plus que ceux de la campagne du même âge: ils sont également nécessaires à leurs parents. Et il étoit encore d'opinion malgré les calculs de l'Honble. Membre, son collègue, qu'il en résulteroit des jalousies très nuisibles: les calculs froids sont bons, mais les préjugés du peuple ne paroissent pas avoir entre dans ceux qu'il a faits.

Mr. Berthelot. Le tems des habitants est pris depuis la fonte des neiges est jusqu'aux neiges; en ville tout le monde est en activité pendant l'été: il n'y a point de distinction. Il faut voir si la province sera militaire ou agricole. Quant à lui il croyoit qu'on devoit attendre de la protection de la mère patrie; cependant il falloit un milice; mais sous le Gouvernement François on ne tiroit pas le monde pour faire des exercices. Le Canadien étoit guerrier; ils ont porté la guerre chez les colonies. Ils les auroient vaincus s'ils avoient été secondés par les troupes Françaises. Les Capitaines avoient des armes, ils les exerçoient à leur façon, les Dimanches: Il étoit question de faire l'exercice pour 28 jours (ici l'Honorable Membre fut appelé à l'ordre; et on lui dit qu'il ne s'agissoit que de l'exercice de 4 jours) Mr. Berthelot dit qu'il avoit bien dit que le Bill étoit si compliqué qu'on n'y entendoit goutte; et il proposa que le Président laisse la Chaire, &c.

Mr. Craigie eseroit que le Président ne laisseroit pas la chaire qu'on eut auparavant expliqué les motifs de cette clause. Il étoit question d'un Bill pour rendre la Milice plus en état de défendre le pays. Dans le tems des François on ne les tiroit pas des cam-